

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2022

Le Conseil municipal, convoqué le 3 février 2022, s'est réuni le **10 février 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU (départ à 21h20), M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, Mme Catherine FOUGERE (arrivée à 20h00), Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 19h30), M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Patrick MORTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Yoann CARGOUE a donné pouvoir à Mme Cindy BOUILLARD
M. Christophe NIVET a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

✂ M. Nicolas ROBIN a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 20 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les résultats provisoires de l'année 2021 présentent un excédent de fonctionnement de 1 202 501 € et un excédent d'investissement de 1 200 683 € en ce qui concerne le budget général. Les projets d'équipement pour 2022 proposés à ce stade par les commissions thématiques s'élèvent à 6,4 M €. Pour ce prochain exercice, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt.

Le rapport d'orientation budgétaire présentant l'ensemble des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sera disponible dans les prochains jours sur le site de la commune : www.nozay44.fr

Réseau eau potable : Une extension du réseau est nécessaire Chemin des Pompierres pour desservir un lot à construire, à partir du réseau privé existant financé par M. CHAPEAU. Considérant que ce réseau devient par le fait public, il est décidé à l'unanimité de rembourser M. CHAPEAU de son investissement. Montant : 6 126,87 € TTC.

Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif : Le montant de la PFAC demandé à chaque lot constructible raccordable à l'assainissement eaux usées collectif (1 950 €) sera facturé au lotisseur en tout cas d'opération groupée. A charge pour le lotisseur de répercuter ce coût aux acquéreurs des lots. Une convention sera établie entre le lotisseur et la commune. Unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Consultation publique : Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de création d'une plateforme logistique à Puceul, Zone de l'Oseraye, par la société PITCH IMMO. Unanimité.

Affaires foncières : Les voiries et les réseaux du lotissement du Clos Bourgneuf appartiennent à des privés. Considérant que ces voies sont ouvertes à la circulation publique et que la commune gère les différents réseaux, le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure pour intégrer ces éléments à la voirie communale. Par ailleurs, M. le Maire est autorisé à lancer une négociation pour l'acquisition des parcelles AK 206, 265, 262 et 122 au Vieux Bourg.

Cimetière : M. le Maire est autorisé à l'unanimité à lancer une procédure de reprise pour 10 emplacements en terrain commun et 7 concessions non renouvelées. La liste des emplacements concernés est disponible en mairie.

Médecine du travail : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°2 à la convention avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique relative à la médecine préventive et autorise le Maire à signer ledit avenant.

MARCHES PUBLICS / CONTRATS / TRAVAUX / URBANISME

Aménagement Route de Rennes : Le marché de travaux est confié à l'entreprise CHARIER TP qui a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant de 813 899,28 € HT pour les phases 1 à 4. Unanimité. Les travaux débuteront avant le printemps.

Route de Marsac : Une mission de maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet C2i (Bouvron) pour l'aménagement de la Route de Marsac, partie comprise entre le giratoire du Boulevard du Petit Versailles et le pont passant sur la RN137. Montant de la prestation : 12 000 € HT.

Voirie : Les travaux de réfection de la Route de l'Etang seront réalisés par l'entreprise CHARIER TP dans le cadre de l'accord-cadre travaux de voirie et réseaux, pour un montant de 139 802,54 € HT, selon la technique de retraitement à l'émulsion. Unanimité.

Urbanisation : Les conventions proposées par ATLANTIC EAU pour les extensions de réseau eau potable suivantes sont acceptées à l'unanimité :

N° convention	Lieu desservi	Linéaire	Montant travaux
AU.20682	Impasse des Favellières	20 ml	2 600 € HT
AU.20681	12 Rue du Fresne – Rouans	65 ml	4 175 € HT
AU.20693	La Tardivière	140 ml	6 800 € HT

Bâtiments : Une consultation est engagée pour la réhabilitation de la couverture des tribunes du stade de football présentant des désordres.

Enfance : Un « portail familles » va être mis en place dès la rentrée de septembre 2022 pour permettre l'inscription des enfants aux services d'accueil périscolaire et de restauration. La proposition de la société MUSHROOM SOFTWARE est acceptée pour un montant de 11 810 € HT pour une durée de 36 mois.

Téléphonie : Les travaux pour le raccordement internet ou l'amélioration des accès téléphoniques des sites suivants : Wifi à la Salle de la Chesnaie, répéteur GSM Salle des Etangs et Centre technique municipal, accès internet annexe de la mairie, sont confiés à l'entreprise ARANTEL pour un montant de 11 751,37 € HT. Unanimité.

Eclairage public : La compétence optionnelle pour la maintenance de l'éclairage public, niveau curatif, est transférée au SYDELA, par 15 votes pour et 8 abstentions : N. ROBIN, L. CROCHARD, O. GENESTE, JN THOMAZEAU, R. GOURDON, S. GUILLET, C. NIVET par procuration, P. MORTIER par procuration.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

25/01/2022 - Aménagement pluvial Rue du Petit Tertre – CHARIER TP – 39 555,16 € HT

Prochain Conseil municipal : Jeudi 10 mars 2022

Affiché le 14 février 2022

Le Maire,
Jean-Claude PROVOST